

Famille du média : **Médias spécialisés
grand public**

Périodicité : **Hebdomadaire**

Audience : **72562**

Sujet du média : **Economie-Services
Industrie**



Edition : **03 février 2023 P.18,20,20**

Journalistes : **Sophie Sebirot**

Nombre de mots : **1720**

Découvrez Mon PER

p. 1/6

DOSSIER

GESTION PRIVÉE



Le plus tôt sera le mieux

Épargne retraite, le bon timing

Souscrire un produit d'épargne quand on est jeune permet d'en maximiser les avantages

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à épargner pour ses vieux jours. Alors que le projet de réforme des retraites revient sur le devant de la scène, les jeunes générations l'ont bien compris. Sensibilisées depuis longtemps aux conséquences de l'allongement de l'espérance de vie et à la fragilité de l'équilibre des régimes de retraite, elles se préparent à épargner. C'est en effet en commençant jeune à capitaliser sur un plan épargne retraite, qu'on peut tirer le meilleur parti des avantages financiers et fiscaux qu'il procure. Mais l'assurance-vie, et d'autres placements comme l'immobilier, peuvent aussi être utilisés pour se constituer une épargne.

Les baby-boomers ont eu de la chance. Ils n'ont pas eu à se poser la question de savoir quand et comment commencer à épargner pour la retraite. Le système par répartition – tel que nous le connaissons aujourd'hui – n'est plus viable sur le moyen terme, pour des raisons démographiques. Et pour qui souhaite conserver un niveau de vie correct une fois retraité, il devient nécessaire d'épargner pour sa retraite – sans attendre.

“Les épargnants les plus jeunes sont conscients de la nécessité de se constituer un capital pour la retraite, et sont de plus en plus sensibilisés à cette question”, fait valoir Myriam Souveton, directrice

marketing et digitalisation de la mutuelle d'épargne Carac. En effet, comme le souligne Virginie Le Mée, directrice générale de l'UMR (Union Mutualiste Retraite), filiale du groupe VYV,

“Commencer tôt donne la possibilité d'obtenir une meilleure rentabilité, car le temps est la meilleure valeur financière”

“désormais, les Français doivent être en capacité de financer les 25 années, en moyenne, qu'ils passeront à la retraite”. “L'épargnant peut choisir de souscrire soit à un contrat d'assurance-vie, soit à

un plan d'épargne retraite individuel (PERin), voire aux deux enveloppes, sachant qu'elles sont complémentaires”, commente Laurent Desmoulière, directeur de l'ingénierie patrimoniale de Meeschaert Gestion Privée.

Le temps, allié de la rentabilité

Depuis octobre 2019, les actifs – jeunes ou moins jeunes – ont la possibilité de mettre leur épargne sur le Plan d'épargne retraite (PER), un système de capitalisation individuel ou collectif, instauré par la loi Pacte. Plébiscité en 2022, avec une collecte en hausse de 38 % par rapport à 2021, il constitue un produit privilégié pour l'épargne

retraite, en raison de ses avantages financiers, mais aussi fiscaux, que la loi a instaurés pour inciter les actifs à y avoir recours. Le premier avantage du PER est financier. C'est mathématique, plus un actif épargne tôt pour sa retraite, plus celle-ci sera importante. *“Commencer tôt donne la possibilité d'obtenir une meilleure rentabilité, car le temps est la meilleure valeur financière. Le rendement est également lié à l'actif: plus il sera risqué, plus il pourra être rémunérateur. À 30 ans, il est possible de prendre des risques, car le temps permettra d'amortir les mouvements boursiers. À 55 ans, il est plus difficile d'obtenir du rendement”*, indique Laurence Fonteneau, responsable des



“Les individus doivent être en capacité de pouvoir financer les 25 années en moyenne qu'ils passeront à la retraite.”
Virginie Le Mée, UMR.



“La différence d'épargne disponible à la sortie est colossale, selon que l'on a souscrit un PER à 35 ans ou à 55 ans.”
Jérôme Devaud, Inter Invest.

partenariats et responsable du réseau des conseillers retraite chez Médicis. La loi Pacte a mis en place la gestion dite “à horizon” pour le PER. Autrement dit, 30 ans avant l'âge de la retraite, les investissements sont placés sur des supports plus risqués puis, au fur et à mesure que l'on approche de la retraite, sur des placements plus sûrs, afin de sécuriser au maximum le capital. Le second avantage important du PER est fiscal. Les versements sont déductibles de l'impôt sur le revenu chaque année. “Si l'épargnant choisit un PER pour se constituer une épargne retraite, il est préférable d'y souscrire le plus tôt possible, pour multiplier les versements déductibles”, conseille Laurent Desmoulière. “Cela constitue un avantage pour les contribuables soumis à une tranche marginale d'imposition (TMI) d'au moins 30 %”, indique Valérie Batigne, fondatrice et dirigeante de Sapiendo Retraite. “Pour les épargnants qui sont dans des TMI inférieures, il est souvent préférable

de souscrire une assurance-vie”, estime Olivier Sentis, directeur général de MIF, qui rappelle que “le PER est un différé d'impôts, puisque l'épargnant sera fiscalisé à la sortie du PER”. “Les travailleurs indépendants non salariés (TNS) ont un avantage fiscal supplémentaire, avec un plafond de déduction fiscale plus important que celui des salariés”, précise Laurence Fonteneau.

Le PER bénéficie d'autres avantages. Il est possible d'y souscrire en versant de petites sommes tous les mois. Ainsi, l'UMR propose des PER à points, disponibles à compter de 20 euros par mois; celui de Médicis l'est à compter de 37 euros. Chez Inter Invest, qui vient de lancer un PER bancaire entièrement digital, baptisé “Mon PER”, les versements programmés débutent à 100 euros par mois. “Les épargnants peuvent modifier le montant des versements et l'allocation d'actifs quand ils le souhaitent”, note Jérôme Devaud, directeur général délégué d'Inter Invest.

LE PER, adapté au budget des plus jeunes

“Le PER séduit les plus jeunes grâce à la possibilité de versements programmés réguliers, à la mesure de leur budget, et de manière plus indolore qu'un versement unique annuel. En revanche, les adhérents plus âgés, de 45 à 50 ans, sont plus souvent enclins à verser une prime plus importante, en une seule fois”, fait remarquer Myriam Souveton. Même s'ils n'ont pas forcément d'autre choix.

Par ailleurs, la loi Pacte donne la possibilité de suspendre ses cotisations pendant un temps donné, sans frais supplémentaires. On peut aussi vouloir les augmenter. “L'UMR conseille à ses adhérents de

faire évoluer le niveau de leur cotisation en fonction du montant de leurs revenus”, indique sa directrice générale.

Reste à définir le bon âge pour commencer à se constituer une épargne retraite. “Il est important de commencer à épargner le plus tôt possible pour sa retraite. Avec la réforme de la retraite, les Français prennent conscience qu’épargner à titre individuel à travers un PERin

Selon certains, professionnels, il convient de commencer à épargner pour la retraite dès l’entrée dans la vie active

est important, même s’il s’agit de petits montants”, souligne Myriam Souveton. Selon certains professionnels, il convient de commencer à épargner pour la retraite dès l’entrée dans la vie active. “Inter Invest recommande d’investir tôt. D’une part, cela permet de lisser les points d’entrée de certains actifs sur une plus longue période; d’autre part, la différence d’épargne disponible à la sortie est colossale, selon que l’on a souscrit un PER à 35 ans, ou à 55 ans”, commente Jérôme Devaud. Pour lui, “l’idéal serait de commencer à capitaliser dès l’entrée dans la vie active, quand cela est possible”.

Même son de cloche à l’UMR. Pour Virginie Le Mée, “il est important de souscrire le plus tôt possible – dès l’entrée dans la vie active – à une épargne retraite, même avec des petits montants. Plus une personne prépare tôt sa retraite, plus elle génère de revenus”. Et d’ajouter: “le niveau de rente servi par l’UMR à la liquidation de la retraite équivaut à un 13^e mois”. “Il convient toutefois de vérifier son reste à vivre, avant d’y procéder, tempère Valérie Batigne. Plus le salaire est important, plus il faut épargner pour sa retraite.” “Le bon âge pour commencer à épargner à sa retraite

dépend d’une part de sa trésorerie, d’autre part du montant dont on souhaite disposer à la retraite et, enfin, de sa motivation à épargner”, résume Laurence Fonteneau.

Olivier Sentis rappelle “qu’il est important de différencier l’épargne qui vise la vie active, en vue des périodes difficiles, de celle qui concerne la retraite. Ce sont deux objectifs différents. L’effet à long terme du PER implique que l’épargne investie ne sera pas disponible avant la retraite, contrairement à l’assurance-vie”.

Assurance-vie et immobilier, les autres solutions

“Le souscripteur ne doit pas mettre trop d’épargne sur le PER en raison de son illiquidité. Il existe certes des possibilités de retraits anticipés, mais celles-ci sont difficiles à mettre en œuvre”, poursuit-il. “L’inconvénient majeur du PER est que l’argent est bloqué jusqu’à la retraite de l’épargnant, ce qui n’est pas le cas de l’assurance-vie, plus liquide”, confirme Valérie Batigne. L’assurance-vie et l’immobilier sont les deux autres placements privilégiés. “L’assurance-vie, le PER et l’immobilier sont des solutions d’épargne retraite complémentaires ayant chacun des avantages et des inconvénients. L’assurance-vie est fiscalement intéressante au bout de huit ans,

mais il n’est pas possible de transférer une assurance-vie sur une autre, à la différence d’un PER”, glisse Laurence Fonteneau.

“Le remboursement d’un emprunt pour l’achat d’une résidence principale est aussi une forme d’épargne retraite”, constate Valérie Batigne. “À l’âge de faire valoir ses droits à la retraite, l’épargnant sera logé gratuitement”, précise Olivier Sentis. “Il existe une large palette de placements permettant de se constituer une épargne retraite. L’immobilier est un actif à considérer sérieusement lorsqu’on a une capacité d’endettement”, estime Laurent Desmoulière, qui ajoute: “il est aussi possible d’acquérir de l’immobilier en nue-propriété. Le statut de locateur meublé non professionnel (LMNP) est également très favorable à l’investisseur”.

Pour Laurence Fonteneau, “l’idéal est de privilégier les trois options pour optimiser son épargne retraite”, à condition d’en avoir les moyens. Et de conclure: “plutôt que de souscrire tôt, il est important de se faire accompagner tôt si l’on souscrit un PER. Même s’il est en apparence plus simple qu’un PERP ou un Madelin, le PER n’en demeure pas moins un produit complexe, qui nécessite de se faire suivre régulièrement par un conseiller retraite, notamment à propos de la sortie en rente ou en capital”. ■

SOPHIE SEBIROT



© Jean-François Deroubaix

“L’immobilier est un actif à considérer sérieusement lorsqu’on a une capacité d’endettement.”
Laurent Desmoulière,
Meeschaert Gestion Privée.

Chiffres clés

Depuis le début de l’année 2022, la collecte nette des PER s’élève à +5,4 Mds€, en hausse de 38 % par rapport à la même période de 2021.

À la fin du mois de novembre 2022, 3,7 millions d’assurés détenaient un PER, pour un encours de 46,4 Mds€.

Source : France Assureurs